

# Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 02 juillet 2018

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Jean-Paul Pradines, Pierre Dulewski, Louis Mainguet, Sébastien Lagourgue, Marie-Claire Mourleau, Sylvie Pomier, Monique Neplaz, Volker Otlinghaus,

Excusés : Chantal Bury, Christian Bonneu, Séverine Bouroumeau, Grégoire de Flaujac, Cécile Genovesio, Alain Malgouyres, Laurent Normandin-Varenne,

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite y rajouter deux nouveaux sujets : la vente de bois suite à l'abattage effectué par OTF et la convention de service avec l'Agglomération d'Agen pour la voirie communautaire reçue ce jour.

## **1. Vente de bois suite à l'abattage effectué par OTF**

Selon la discussion en Conseil Municipal du lundi 08 janvier 2018, la société OTF a coupé et récupéré du bois pour 8 €/m<sup>3</sup>. La commune lui a demandé de couper des arbres près du lotissement l'Autheronne sur la parcelle D1096. OTF a récupéré 7,6 m<sup>3</sup> de vergne et 28.3 m<sup>3</sup> de peuplier, soit un total de 287.20 €. Le conseil municipal accepte la vente du bois à OTF et d'inscrire en recette la somme de 287.20 €.

## **2. Convention de service entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Saint Caprais de Lerm**

La convention de service entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Saint Caprais de Lerm pour la voirie communautaire est arrivée à échéance et il est nécessaire d'y inclure la rue de l'Autheronne entre la RD 269 et la route de la Courte. L'ensemble des conseillers autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention et décide que les tarifs du matériel et du personnel seront ceux pratiqués par les services de l'Agglomération d'Agen.

## **3. Décision Modificative n°2 : Augmentation de crédit au 67574**

Augmentation de crédit à l'article 6574 :

Fonctionnement :

Dépenses :	article 022	- 1 350.00 €
	article 67574	+ 1 350.00 €.

## **4. Subvention exceptionnelle pour le Comité des fêtes**

Le Maire propose d'allouer une subvention spéciale de 350 € au Comité des fêtes pour favoriser les événements festifs de la commune. L'ensemble des conseillers est d'accord.

## **5. Demande de subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire présente la demande de la famille GRACIA, pour une aide au séjour scolaire auquel a participé leur fils en mai 2018. Le Conseil Municipal vote une aide de 50 €.

## **6. Abandon de terrain**

Monsieur le Maire informe du cas de Monsieur DOUMERC : il est propriétaire des parcelles D1043 et D1046 d'une superficie totale de 57 m<sup>2</sup> situées entre le domaine public et le propriétaire qui a racheté sa maison. Aujourd'hui la procédure d'abandon de terrain n'est plus légale. Monsieur le Maire se renseigne pour trouver par quel moyen Monsieur DOUMERC peut rétrocéder ces 2 parcelles au domaine public en limitant les frais de procédure.

## **7. Forfait internet et téléphone**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de changer de forfait téléphonique. Le Conseil Municipal propose une mise en relation avec Orange pour connaître les tarifs d'un forfait avec standard et/ ou d'un forfait avec un portable. L'ensemble des conseillers souligne l'importance pour la mairie d'être joignable en cas de très grosses intempéries.

## 8. Tarifs garderie

Monsieur le Maire fait lecture du bilan financier de la garderie du mercredi pour l'année scolaire 2017-2018. Pour un coût de personnel annuel de 6 147.36 €, les recettes (participation des parents) sont de 2 965 €. Les frais ne sont couverts par la participation financière des parents qu'à hauteur de 48 %. La baisse des dotations de l'état ne permet plus de prendre en charge ce déficit d'autant que de nouveaux parents envisagent de laisser leurs enfants à la garderie ce qui entraînera de doubler l'effectif de surveillance.

Pour l'année scolaire 2018-2019, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie du mercredi de la façon suivante :

- ½ journée : 8 €
- Journée : 12 €
- A partir de 2 enfants : ½ journée : 6 € et journée 10 €.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord.

## 9. Investissement voirie et bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose une réflexion sur les différents projets d'investissement :

- Bâtiment Imbert : un rendez-vous est pris avec un architecte pour une étude de projet.
- Voirie à refaire : route de Cassou coté Porteteny, chemin de Lapeyrère, chemin de Cap gros, route de Duc et route de La Coute.
- Eglise : la réfection de la toiture est terminée. Il reste le sursau derrière la sacristie à abattre.

De plus, il demande aux Conseillers municipaux de bien vouloir réfléchir sur la mise en place d'une taxe sur les logements inoccupés pour tous les bâtiments vides de la commune.

## 10. Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire informe que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été envoyée à la Préfecture courant juin. Une vingtaine d'habitations ont été touchées. Beaucoup ont subi des dégâts à l'extérieur et peu ont eu de la boue ou de l'eau à l'intérieur mais c'est déjà trop. Surtout que certains étaient déjà touchés en 2016. Certains sinistrés tiennent la mairie pour responsable de cette catastrophe. Il propose d'approfondir les fossés mais cela n'empêchera pas un déluge tel que celui du 10 juin. Pour éviter que les futures constructions soient touchées, les conseillers demandent l'obligation de mettre la hauteur plancher au niveau de la hauteur des routes.

## QUESTIONS DIVERSES :

- **Chiens qui aboient** : un conseiller informe qu'au lieu-dit La Bourdille on entend 2 chiens qui aboient souvent toute la nuit et demande que l'on informe leur propriétaire des nuisances sonores de leur animal.
- **Bruit de tondeuse** : certains conseillers informent également qu'il y a malheureusement toujours des nuisances sonores le dimanche ou le soir avec notamment les tondeuses.
- **Commission enseignement supérieur** : Madame Marie-Claire Mourleau fait un exposé sur la dernière commission Infrastructures, schéma de cohérence territoriale, enseignement supérieur et recherche de l'Agglomération d'Agen du 26 juin 2018. Un projet est en cours pour reloger près du campus du pin, l'école d'infirmière, l'école des aides-soignantes et celles des aides puéricultrices. Les amphithéâtres du campus du pin et le restaurant universitaire feront l'objet de travaux pour accueillir ces nouveaux étudiants à la rentrée 2019. La faculté d'espagnol est amenée à disparaître par manque d'effectifs, elle devrait être remplacée par un enseignement de Licence Langues Etrangères Appliquées sur 3ans dès la rentrée 2019. Il est également envisagé de créer une antenne de la faculté de médecine pour la 1ère année de PACES à la rentrée 2019 ou 2020.
- **Parcours de santé** : certains conseillers demande que le parcours santé soit tondu de façon régulière. Monsieur le maire rappelle que l'agent de voirie a été très occupé avec les coulées de boue en juin.
- **Agent de voirie** : A l'unanimité, tout le Conseil Municipal salue et félicite le travail de l'agent de voirie qui a été sur le terrain avec la pelle mécanique le dimanche 10 juin dès 2 heures du

matin pour venir en aide aux habitations les plus touchées. Certains avaient jusqu'à 50 cm de boue dans leur allée et leur entrée et ne pouvaient pas accéder chez eux. Tout le dimanche, il a aussi déblayé plusieurs tronçons de voirie envahis par la boue de façon à ce que la circulation puisse se faire.

- **Stationnement lotissement** : malgré le nouveau parking créé au lotissement l'Autheronne, il y a toujours des véhicules qui stationnent sur la voie cyclable ou sur le bas-côté. Un conseiller demande à Monsieur le Maire de bien vouloir sévir et pénaliser les infractions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.